



SE UNSA Toulouse
19 Bd Silvio Trentin
31200 TOULOUSE

Toulouse, le 12 octobre 2012

Nos réf : 1210CL

Objet : Heures supplémentaires pour service partagé sur 2 établissements.

A l'attention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse,

Monsieur le Recteur,

Nous avons été alertés par plusieurs enseignants, notamment en Aveyron, sur la question du paiement d'une heure supplémentaire pour service partagé. Les années précédentes, les collègues travaillant sur 2 établissements de communes non limitrophes bénéficiaient d'une HSA. Ce n'est plus le cas cette année. Certains en bénéficient et d'autres non.

Cette situation nous paraît profondément injuste, dans la mesure où de nombreux enseignants sont amenés à travailler sur deux établissements souvent éloignés entre eux (en kilomètres et en temps passé sur la route). Cette HSA était certes une maigre compensation, mais elle était une reconnaissance de la difficulté à enseigner dans de telles conditions.

Au nom du SE-UNSA, dans un souci d'équité, je vous demande de bien vouloir attribuer cette heure supplémentaire à tous les enseignants de l'académie qui travaillent dans les conditions évoquées ci-dessus. A l'heure des changements annoncés en matière de conditions de travail, une décision en ce sens nous semblerait être un signal positif.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes salutations respectueuses du service public.

Cyril LEPOINT
Secrétaire Général Académique
SE UNSA Toulouse

SE UNSA Toulouse:

Tel : 05 61 14 72 72 Fax : 05 61 14 72 79
19 Bd Silvio Trentin
31200 TOULOUSE